



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons individuelles

Question écrite n° 87190

Texte de la question

M. Alain Suguenot appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les moyens de faire mieux connaître les nouvelles technologies dans le bâtiment, et plus particulièrement celle du bois. Ainsi, alors que semble se profiler un goût de moins en moins prononcé de nos concitoyens pour les constructions en béton, le bois, qui pourrait être une alternative permettant en outre la diversification, ne représente dans notre pays qu'à peine 5 % des logements construits, et cette tendance ne semble pas devoir être modifiée. Dans beaucoup d'autres pays, que ce soit ceux du nord de l'Europe ou aux États-Unis, plus de neuf maisons individuelles sur dix sont fabriquées en bois. Nous sommes probablement face à un problème culturel, mais pas seulement. La technologie existe pour utiliser le bois mais la filière ne peut mettre en oeuvre de formations suffisantes pour en développer l'industrialisation. La conséquence en est une ignorance quasi totale des technologies et équipements existants, que ce soit pour les acquéreurs éventuels, mais aussi pour le maître d'ouvrage et les professionnels. Aussi, il lui demande les mesures qui pourraient être envisagées afin de mieux faire connaître les nouvelles technologies en matière de construction et notamment celles liées à la filière bois.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87190

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2052